

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-149****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/02

Objet de la délibération :**OBJET**

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS A LA
COMMISSION ADHOC
« **RENOVATION DU
PATRIMOINE SPARNONIEN** »

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Votants : 29

Date de la convocation :

8/06/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, DAVID Guy, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à A. THÉRON-CAPLAIN
ROYNEL Eric, pouvoir à F. BELHOMME
BEULÉ Simone, pouvoir à D. DURAND
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER
AMELOT Thomas, pouvoir à P. EVENO
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE.

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Conseil municipal,
VU l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 13/05/2019 créant la commission ADHOC
« **RENOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN** », formée de la
Commission urbanisme, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme de l'Eure-
et-Loir, de techniciens du service urbanisme et d'experts dont la
présence peut être nécessaire,
Considérant le renouvellement général des conseils municipaux,

Monsieur le Maire propose de constituer la commission ADHOC
« **RENOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN** », comme suit :

- les membres de la commission urbanisme : F. BELHOMME, Maire, A. THÉRON-CAPLAIN, C. COMBEAU, D. DURAND, E. SAUTEUR, G. DAVID, J. GAY, H. CHARRIER
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme de l'Eure-et-Loir,
- les techniciens du service urbanisme et d'experts dont la présence peut être nécessaire.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine immobilier, cette commission est chargée d'examiner les demandes de subventions portant sur des travaux de rénovation extérieure du bâti.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et Délibéré à Epernon, le 14/09/2020

Le Maire,

F. BELHOMME

